cannabis au volant

AITQ
Association des intervenants en
toxicomanie du Québec inc.

Réalisation
Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc.
www.aitq.com

Graphisme
Versicolore design graphique

Remerciements
L'AITQ remercie Michel Dubé, intervenant en toxicomanie, Mylène Legault, étudiante,
Jacques Bergeron et Mohamed Ben Amar de l'Université de Montréal,
Luce Marineau et Sylvie Tremblay de la Société d'assurance automobile du Québec,
pour leur participation au comité consultatif,
leur collaboration et leurs judicieux commentaires.

Contribution financière provenant de la Stratégie antidrogue et substances contrôlées
Fonds des initiatives communautaires, Santé Canada.
Les vues exprimées ici ne représentent pas nécessairement la position officielle de Santé Canada.

Cannabis au volant... cool ou risqué?

Cette brochure a pour but de t'informer de l'impact du cannabis sur la conduite automobile afin que tu puisses faire des choix éclairés lorsque tu prends la route. Tu y trouveras donc des renseignements sur les méfaits associés à l'utilisation du cannabis dans un contexte routier.

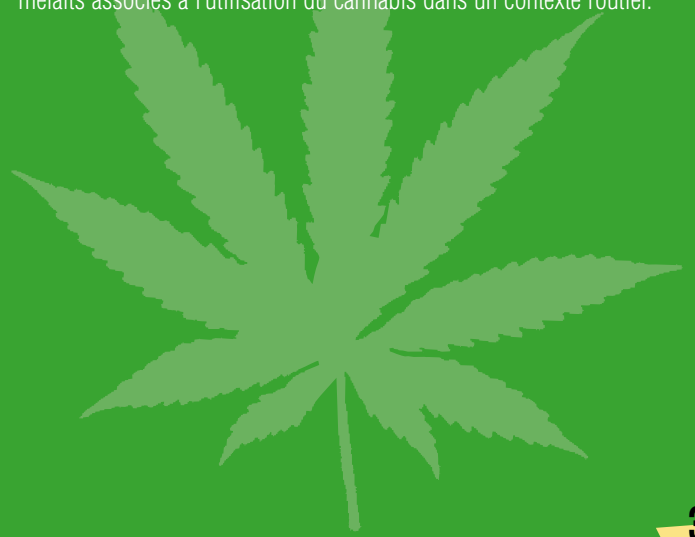

Jeu-questionnaire
sur la conduite automobile et la consommation de cannabis

Afin de te permettre d'augmenter tes connaissances concernant l'impact du cannabis sur la conduite automobile, un jeu-questionnaire t'est proposé. Mets donc tes connaissances à l'épreuve en répondant par VRAI ou FAUX aux énoncés suivants.

Jeu-questionnaire

1. Les conducteurs sous l'effet du cannabis ont tendance à augmenter leur vitesse.

   VRAI FAUX

2. Il est plus difficile de conduire en ligne droite lorsqu'on est sous l'influence du cannabis.

   VRAI FAUX

3. Les conducteurs sous l'influence du cannabis sont moins conscients de leur intoxication que les conducteurs sous l'influence de l'alcool.

   VRAI FAUX

4. On doit s'abstenir de conduire lorsqu'on a consommé du cannabis et ce, peu importe la quantité consommée.

   VRAI FAUX

5. Conduire alors qu'on a les facultés affaiblies par le cannabis est un acte criminel.

   VRAI FAUX

6. La décriminalisation du cannabis diminuera les sanctions prévues au niveau de la conduite automobile sous l'influence du cannabis.

VRAI **FAUX**

7. Le cannabis est la deuxième substance illicite la plus consommée au Québec.

VRAI **FAUX**

8. Au Québec, l'alcool et le cannabis sont les deux substances les plus fréquemment trouvées chez les conducteurs décédés.

VRAI **FAUX**

9. Le fait d'être sous l'influence du cannabis et de l'alcool augmente considérablement le risque d'être impliqué dans un accident routier.

VRAI **FAUX**

10. Les mesures alternatives à la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, telles que le taxi, le recours à un conducteur désigné ou un service de raccompagnement, peuvent être utilisées pour le cannabis.

VRAI **FAUX**

Voir réponses en page 11

Facultés affaiblies et conduite automobile : quoi de neuf ?

La conduite avec les facultés affaiblies est principalement associée à l'alcool, mais plusieurs autres éléments peuvent affecter notre capacité de conduire tels que la **fatigue**, les **médicaments** ou les **substances illicites** dont le **cannabis**.

Impact du cannabis sur la conduite automobile

Le cannabis a-t-il réellement un impact sur la conduite automobile? Voici une question que se posent les consommateurs de cannabis, leur entourage et les autres conducteurs.

OUI, les impacts du cannabis sur la conduite automobile sont bien réels. Voici comment les facultés du conducteur sont affaiblies :

- Difficultés à se concentrer, à rester attentif à l'environnement routier
- Risque de moins bien percevoir l'environnement
- Coordination affectée
- Difficulté à maintenir une trajectoire en ligne droite
- Difficulté à rouler à une vitesse constante et à évaluer les distances
- Temps de réaction augmenté, réflexes ralentis et conduite hésitante
- Risque de ne pas pouvoir faire face à l'imprévu

Conscients de leur intoxication, les conducteurs réduisent leur vitesse, font moins de dépassements et gardent une distance plus grande entre les véhicules. Cependant, ils ont du mal à percevoir les risques associés à leur conduite sous l'influence du cannabis.

Est-ce qu'il existe un seuil sécuritaire de consommation ?

Il n'existe pas de seuil sécuritaire de consommation de cannabis pour la conduite automobile puisque même une faible teneur en THC – le principal ingrédient psychoactif du cannabis – peut entraîner un amoindrissement des facultés. On doit donc s'abstenir de conduire lorsqu'on a consommé du cannabis.

Est-ce que les effets du cannabis sont les mêmes d'une personne à l'autre ?

Les effets du cannabis varient d'une personne à l'autre. Plusieurs facteurs influencent l'effet du cannabis sur l'organisme tels que l'état de fatigue, de stress, la forme physique, la quantité consommée, la composition du cannabis (sa teneur en ingrédient actif, le THC) et la prise simultanée d'autres substances. Par ailleurs, une personne qui consomme régulièrement du cannabis et qui a développé une tolérance face à ce produit, peut également voir sa capacité de conduire affaiblie. Elle n'est donc pas à l'abri des risques associés à la conduite avec facultés affaiblies. Seul le temps permet de récupérer ses facultés. Le café, la douche, le fait de prendre une bouffée d'air, n'y changeront rien.

Association de cannabis et d'alcool

La consommation simultanée de cannabis et d'alcool augmente considérablement le risque d'être impliqué dans un accident mortel car les impacts négatifs du cannabis et de l'alcool s'additionnent. Toute combinaison de substances (alcool, substances illicites et médicaments) constitue un mélange explosif incompatible avec la conduite automobile.

La route ça se partage, mais pas les risques

As-tu déjà pensé que la personne qui choisit de conduire alors que ses facultés sont affaiblies fait courir des risques à tous les gens qui croisent sa route ainsi qu'aux passagers qui l'accompagnent? Conduire est un privilège et un conducteur responsable assure sa propre sécurité, celle de ses passagers et celle des autres usagers de la route.

La route c'est pas comme à l'écran, t'as juste une vie…

Réponses au jeu-questionnaire

1 FAUX

Les conducteurs sous l'influence du cannabis réduisent habituellement leur vitesse. Par contre, leur temps de réaction est augmenté, leurs réflexes sont ralentis, leur conduite est hésitante et ils risquent de ne pas pouvoir faire face à l'imprévu.

2 VRAI

Le cannabis a effectivement un impact sur la trajectoire tout comme la fatigue ou certaines substances qui agissent sur le cerveau humain.

3 FAUX

Les conducteurs sous l'influence du cannabis sont habituellement plus conscients de leur intoxication que les conducteurs qui ont les facultés affaiblies par l'alcool. Ils adoptent donc moins de comportements à risque que les conducteurs ayant les facultés affaiblies par l'alcool (vitesse, dépassements, distance entre les véhicules). Un tel élément contribue au fait que les risques associés à la conduite automobile sous l'influence du cannabis sont souvent sous-estimés.

4 VRAI

On doit s'abstenir de conduire lorsqu'on a consommé du cannabis car il est impossible d'établir un seuil sécuritaire de consommation. Même une faible teneur en THC – le principal ingrédient psychoactif du cannabis – peut entraîner un amoindrissement des facultés. En règle générale, la conduite automobile est davantage affectée lorsque la quantité consommée est plus élevée.

5 VRAI

Selon le Code criminel canadien, conduire avec les facultés affaiblies par la drogue, dont le cannabis, entraîne des sanctions au même titre que les facultés affaiblies par l'alcool.

6 FAUX

La décriminalisation du cannabis ne modifiera pas les sanctions prévues au niveau de la conduite automobile. La décriminalisation du cannabis vise principalement à remplacer les sanctions pénales par des amendes dans le cas de possession de petites quantités de cannabis.

7 FAUX

Le cannabis s'avère de loin la substance illicite la plus consommée au Québec.

8 VRAI

Des données récentes indiquent que l'alcool et le cannabis sont effectivement les deux substances les plus fréquemment retrouvées chez les conducteurs décédés au Québec.

9 VRAI

Toute combinaison de substances (alcool, substances illicites ou médicaments) constitue un mélange explosif incompatible avec la conduite automobile. La combinaison de substances augmente de façon très importance le risque d'accident routier mortel davantage que si chacune des substances était prise séparément.

10 VRAI

Toutes les mesures alternatives recommandées pour l'alcool peuvent être envisagées pour prévenir la conduite automobile sous l'influence du cannabis.

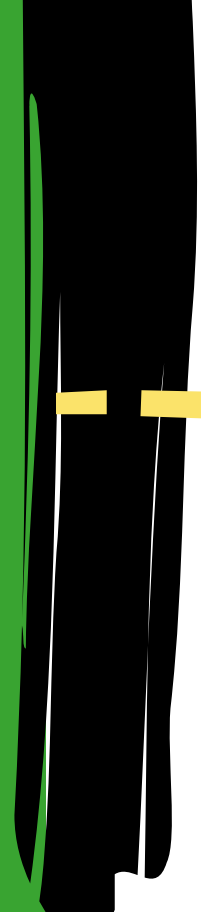

Solutions de rechange à la conduite automobile sous l'influence du cannabis

Peut-être sais-tu déjà qu'il existe des options à la conduite avec les facultés affaiblies et que le mieux est encore de bien planifier tes déplacements, bien avant le moment du retour. Tu peux donc recourir à un conducteur désigné, rentrer en taxi, utiliser un service de raccompagnement ou dormir sur place. Si les solutions proposées sont parfois difficiles à appliquer, tu peux toujours t'abstenir de consommer et être ton propre conducteur désigné.

Rôle de l'entourage

Maintenant que tu es sensibilisé à l'impact du cannabis sur la conduite automobile, tu peux tenter de dissuader les gens de ton entourage de prendre le volant lorsqu'ils ont consommé. Si tu es passager, tu dois éviter de monter dans un véhicule lorsque le conducteur a les facultés affaiblies.

La sécurité routière
ça concerne tout le monde…

Des faits, des chiffres

Sur la conduite automobile avec facultés affaiblies

- Les 16-24 ans sont surreprésentés au niveau des accidents avec facultés affaiblies.
- Dans la tranche d'âge des 25 ans et moins, **un** homme sur **cinq** a déjà conduit alors qu'il était sous l'influence du cannabis.
- Selon des données récentes, l'alcool et le cannabis sont les deux substances les plus fréquemment retrouvées chez les conducteurs décédés au Québec. La présence de cannabis a été trouvée dans l'urine d'**un** conducteur décédé sur **cinq** alors que l'alcool était présent dans le sang de **deux** conducteurs décédés sur **cinq**.
- Au même titre que l'alcool, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue entraîne des sanctions en vertu du Code criminel canadien.

Sur le cannabis

- Le cannabis est la substance illicite la plus consommée au Québec.
- À la fin du secondaire, la moitié des élèves ont déjà consommé du cannabis.
- La consommation du cannabis a presque doublé en dix ans au Québec.

Sur la conduite automobile

- Les 16-24 ans sont surreprésentés au niveau des accidents routiers. Ainsi, alors qu'ils détiennent 11 % des permis de conduire, ils sont responsables de 23 % des accidents routiers avec dommages corporels.
- Entre 80 et 90 % des accidents routiers sont attribuables à une erreur humaine et pourraient être prévenus.

Questions/notes :

Pour plus d'informations, tu peux communiquer avec Drogues : aide et référence

Montréal et environs : (514) 527-2626
Ligne sans frais : 1 800 265-2626